...TRAIT SANS

PRÉCÉDENT!

PLUS D'UN MILLION

DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de

l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La présente Compagnie a été autorisée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Une grande étrange extraordinaire est lieu mensuellement (Juin et Décembre) et les grands étranges à nombres simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et cet tage, lieu au Parterre de l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par ces présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces étranges qui nous en donnons l'assurance, cet lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous jugeons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard

Jos. Early

COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,

Proclamation Annuelle

Par Francis T. Nicholls, gouverneur

DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 14 MAI 1889

GROS LOT:

$30,000.

166,666 Billets à Vingt Dollars chacun: Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$30,000, soit		$30,000
1 Lot de	10,000,		10,000
1 Lot de	5,000,		5,000
2 Lots de	10,000,		20,000
5 Lots de	5,000,		25,000
25 Lots de	1,000,		25,000
100 Lots de	500		50,000
200 Lots de	300,		60,000
500 Lots de	200,		100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$300, soit	$30,000
100 Lots de	$200,	20,000
100 Lots de	$100,	10,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit	$99,900
999 Lots de	$100,	99,900

2,134 Lots se montant à....$1,054,800

☞ Pour les prix à payer sur les Lots, ou pour toutes autres renseignements que l'on voudrait avoir, s'adresser en sonnaigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Orders, ou échange de New York, dans des lettres enregistrées. Monnaie courante par l'Express.

S'adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, La.

Nous payons les frais sur l'argent envoyé à nous par l'Express sur des montants de $5 ou au-dessus.

Adresser vos lettres enregistrées à

La New Orleans National Bank, New Orleans, La.

Grand Tirage Mensuel

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 14 MAI 1889

GROS LOT:

$30,000.

166,666 Billets à Vingt Dollars chacun: Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$30,000, soit		$30,000
1 Lot de	10,000,		10,000
1 Lot de	5,000,		5,000
2 Lots de	10,000,		20,000
5 Lots de	5,000,		25,000
25 Lots de	1,000,		25,000
100 Lots de	500		50,000
200 Lots de	300,		60,000
500 Lots de	200,		100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$300, soit	$30,000
100 Lots de	$200,	20,000
100 Lots de	$100,	10,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit	$99,900
999 Lots de	$100,	99,900

2,134 Lots se montant à....$1,054,800

☞ Pour les prix à payer sur les Lots, ou pour toutes autres renseignements que l'on voudrait avoir, s'adresser en sonnaigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Orders, ou échange de New York, dans des lettres enregistrées. Monnaie courante par l'Express.

S'adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, La.

Nous payons les frais sur l'argent envoyé à nous par l'Express sur des montants de $5 ou au-dessus.

Adresser vos lettres enregistrées à

La New Orleans National Bank, New Orleans, La.

LA QUARANTAINE.

Suggestions particulières

—AUX—

Propriétaires, Agents, Capitaines et passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires les suggestions suivantes dans le but de faciliter la mise à exécution des règlements de la quarantaine et de définir autant que possible la période de détention.

1. Les navires devront être dépeuplés autant que possible, pendant la saison de la Quarantaine, de toutes personnes, y compris les coffes, tapis, rideaux et autres matériaux de même nature. Les matelas en crin ou en mousse devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en sangles.

2. Les navires faisant le commerce des fruits principaux devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des hommes acclimatés.

3. Les capitaines, agents et agents consulaires de navires sont instamment requis d'exiger des passagers arrivant de ports quarantenaires qu'ils se débarrassent autant que possible de bagages capables de s'endommager par l'eau en cas de manifestation d'une maladie pestilentielle à bord pendant la désinfection. Ces passagers sont surtout requis de ne pas avoir dans leurs effets des cotonades, dentelles, velours et autres textiles d'une texture délicate, car ils auraient courir tous les risques de l'avarie.

4. Les navires inoqulités dans les ports où sévit la fièvre jaune devront être nettoyés, s'il est possible, loin du rivage, et ne pas permettre à l'équipage de débarquer, surtout la nuit.

5. La cargaison doit, autant que faire se pourra, être arrimée de manière à ce que l'accès des pompes possible et à permettre aux employés de la quarantaine de pomper l'eau de la cale et de nettoyer celle-ci.

6. Il est à porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes et introduire, autant que possible, l'air dans toutes les parties du navire. On peut en procurer les désinfectants les plus efficaces ainsi qu'autres ingrédients nécessaires pour s'en servir, en s'adressant au Bureau de Santé ou à un de ses employés.

7. Les navires portant des cargaisons de fruits devront arriver, autant que possible, en parfait état de propreté, pour éviter toute détention à la Station de la Quarantaine. Les fruits de navires devront, avant d'arriver, être nettoyés complètement avec de la sole et nettoyés. Les fruits pourris, les feuilles sèches, etc., doivent être dans des conditions sanitaires telles que la période de détention à la Quarantaine puisse être réduite autant que possible.

8. Tout navire ne satisfaisant les prescriptions précédentes devra être avec indulgence à la Station de Quarantaine, et devra remplir les conditions nécessaires pour faire réduire dans le plus bref délai possible la détention ainsi que les frais de la Station, etc.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et y fait joindre le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton-Rouge, ce 16me jour d'avril de l'an de N.-S. mil-huit-cent-quatre-vingt-neuf.

FRANCIS T. NICHOLLS.

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour le Gouverneur:

GEO. SPENCER, sous-secrétaire d'Etat.

ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Jugé et rendu par les présentes qui, le 22e jour d'avril 1889, jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire ci-après, dans les termes suivants, savoir: Mme Alice J. Ford vs. J. A. Mallon.—No 26,578.

Sur motion de Jas. H. et J. Zack, Spearing, avocats pour la plaignante, et en prononçant en faveur de la demanderesse et contre le défendeur, et après avoir entendu les preuves et les plaidoyers de la plaignante, et la loi et les preuves étant en faveur de la plaignante, il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut entré ici le 16 avril 1889, soit maintenant confirmé et fait final et conformément à cela la plaignante Mme Alice J. Ford, doit avoir et recouvrer sans du défendeur J. A. Mallon, la somme entière de deux mille dollars avec les intérêts et privilège sur toute sa propriété, et décrétant une séparation de propriété entre la plaignante et son mari, le dit James A. Mallon, et frais de Cour.

Jugement rendu le 23 avril 1889.

Jugement signé le 29 avril 1889.

N. H. RIGHTOR,
(Signé) Juge.

En foi de quoi j'ai ci-joint apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 30e jour d'avril, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-neuf.

JAS. D RANKIN, Député-Greffier.

2 mai—2 7 11

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Ferdinand Baensch vs. ses créanciers.—No 26,831—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Ferdinand Baensch, soit et est par le présent accepte par la cour ou le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des créanciers du dit insolvable soit convoquée et tenue pardevant Ferdinand Kirchner, notaire public, le 15me jour de mai 1889, à 11 heures a. m., afin que ceux-ci reçoivent les propriétés cédées, que l'insolvable soumette l'état de ses affaires, d'élire un syndic et pour voter sur la décharge demandée, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 29 avril 1889.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

30 avril—3f en 10 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Charles K. Burdean vs. ses créanciers.—No 26,765.—Division "E"—Ordre Cour—Que la cession des propriétés du pétitionnaire Charles K. Burdean, soit et est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant Michel Déjan, Esq., notaire, en cette ville, le LUNDI, 6me jour de mai 1889, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit débiteur, d'élire un syndic, et dans le but de considérer toutes autres matières qui pourraient leur être présentées; et que dans l'intervalle toutes procédures intentées contre la personne et les propriétés du pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 22 avril 1889.

ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme:

JAS D. RANKIN, Député-Greffier.

23avril—3f en 10j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Geo H. Bailey vs. ses créanciers.—No 26,560—Ordre de Cour—La pétition suivante étant considérée il est ordonné qu'une réunion des créanciers du dit insolvable G. H. Bailey soit tenue pardevant Mr. Tries, greffier de cette ville, le 1er jour de mai 1889, à une heure a. m., pour prendre en considération et décider pourquoi le compromis demandé dans la dite pétition ne pourra être accepté et la syndic de cette succession autorisé à exécuter tous documents et mandats nécessaires et pour considérer toute autre affaire qui pourrait être soumise à la dite réunion.

Il est ordonné qu'un avis conformément à la loi sera donné de la dite réunion.

Nouvelle Orléans, 28 mars 1889.

FRED D. KING, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député greffier

30 mars—5f au 1er mai

M. E. Shropshire et Co. vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,150—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par R. E. Shropshire, Jr., syndic provisoire et syndic des créanciers, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 4 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, a été approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé au coin des rues Chemin du Bayou et St-Claude, dans l'ilet borné par ces deux rues et les rues Rampart et Quarante-cinq, dans le premier district de cette ville; ledit lot ayant environ trente pieds de face à la dite rue Chemin du Bayou sur environ cent sept pieds de profondeur et face à la rue St-Claude.

Acquise par le défendeur par acte passé devant Baptiste Guigon d'après un acte pardevant G. Duplantier, ex notaire, le 3 mars 1887.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sheriff civil de la paroisse d'Orléans.

8 avril—3 10 17 24—1 4 mai

ANNONCES JUDICIAIRES.

—VENTES PAR LE SHERIFF.—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Michel Ryan vs. Marie Aimée Vignie.—No 2,4,219.

Succession de Marie Aimée Vignie.—No 14,623.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans.—En vertu de deux alias writs de fieri facias, les deux à moi adressés par l'Honorable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans dans les affaires ci-dessus intitulées respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er juin 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Quatre certains lots de terre situés dans l'ilet No 1-2, de la ville de Carrollton, anciennement paroisse de Jefferson, maintenant le Septième District de la Nouvelle-Orléans, lequel est borné par les rues Lower Line, Général Scott, Livaudais et Levée; les dits lots sont désignés sur un plan de Forshey, ingénieur, par les numéros 19 à 22 inclusivement, et mesurant comme suit: le lot No 19 quatre-vingt-deux pieds quatre pouces de face à la rue Levée, cent vingt-cinq pieds quatre pouces sur la ligne du fond des lots Nos 14 à 17 et une parte du lot No 13, et quatre-vingt-deux pieds sur la ligne de la rue Lower Line; le lot No 20 a trente pieds quatre pouces de face à la rue Lower Line, et cent quinze pieds sur la ligne du lot No 21, et quatre-vingt-deux pieds sur la ligne du lot No 19; et quarante-neuf pieds cinq pouces dans le fond; le lot No 21 a trente pieds quatre pouces de face à la rue Lower Line, cent quinze pieds sur la ligne du lot No 20, cent quarante-cinq pieds de profondeur sur la ligne du lot No 22, et quarante-neuf pieds cinq pouces dans le fond; le lot No 22 a trente pieds quatre pouces de face à la rue Lower Line, cent quarante cinq pieds de profondeur sur la ligne du lot No 21 et cent soixante-huit pieds huit lignes de profondeur sur la ligne du lot No 23, et quarante-neuf pieds cinq pouces de largeur dans le fond.

2° Trois certains lots de terre situés dans la ville de Carrollton, anciennement paroisse Jefferson, maintenant le septième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 1-9, lequel est borné par les rues Levée, Général Scott, Olivier et Millaudon; les dits lots sont désignés sur le dit plan de Forshey par les Nos 8, 6 et 7.

3° Cinq certaines lots de terre, situés dans la ville de Carrollton, anciennement paroisse Jefferson, maintenant le septième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 1-3, lequel est borné par les rues Levée, Wall, Millaudon et Clinton; les dits lots sont désignés par les Nos 1, 2, 3, 5 et 13 sur la dit plan de Forshey.

Toutes les dites propriétés furent acquises par Mme Bertus Norbert Fortier de Edmond Burthe, par acte passé pardevant E Commagère, notaire, le 2 juillet 1870; le dit acte est enregistré dans le registre de Carrollton, livre 5, folio 255, le 26,765.—Division "E"—Ordre Cour—Que la cession des propriétés du pétitionnaire Charles K. Burdean, soit et est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant Michel Déjan, Esq., notaire, en cette ville, le LUNDI, 6me jour de mai 1889, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit débiteur, d'élire un syndic, et dans le but de considérer toutes autres matières qui pourraient leur être présentées; et que dans l'intervalle toutes procédures intentées contre la personne et les propriétés du pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 22 avril 1889.

ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme:

JAS D. RANKIN, Député-Greffier.

23avril—3f en 10j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Geo H. Bailey vs. ses créanciers.—No 26,560—Ordre de Cour—La pétition suivante étant considérée il est ordonné qu'une réunion des créanciers du dit insolvable G. H. Bailey soit tenue pardevant Mr. Tries, greffier de cette ville, le 1er jour de mai 1889, à une heure a. m., pour prendre en considération et décider pourquoi le compromis demandé dans la dite pétition ne pourra être accepté et la syndic de cette succession autorisé à exécuter tous documents et mandats nécessaires et pour considérer toute autre affaire qui pourrait être soumise à la dite réunion.

Il est ordonné qu'un avis conformément à la loi sera donné de la dite réunion.

Nouvelle Orléans, 28 mars 1889.

FRED D. KING, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député greffier

30 mars—5f au 1er mai

M. E. Shropshire et Co. vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,150—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par R. E. Shropshire, Jr., syndic provisoire et syndic des créanciers, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 4 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, a été approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé au coin des rues Chemin du Bayou et St-Claude, dans l'ilet borné par ces deux rues et les rues Rampart et Quarante-cinq, dans le premier district de cette ville; ledit lot ayant environ trente pieds de face à la dite rue Chemin du Bayou sur environ cent sept pieds de profondeur et face à la rue St-Claude.

Acquise par le défendeur par acte passé devant Baptiste Guigon d'après un acte pardevant G. Duplantier, ex notaire, le 3 mars 1887.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sheriff civil de la paroisse d'Orléans.

8 avril—3 10 17 24—1 4 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jacob Hoeffner, Anthony Bachr "transferee" vs Edward Benn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 22,661—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous, le VENDREDI, 3 mai 1889, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre et améliorations situé dans la Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 17, borné par les rues Levée, Chippewa, Tolédano et l'avenue Louisiana, désigné par la lettre B, sur une esquisse faite par Wm Thiel, voyer et annexée à un acte de vente passé pardevant P. E. Davis, ex notaire dans cette paroisse, daté le 16 avril 1866; le dit lot mesure trente-cinq (35) pieds, un (1) pouce et deux (2) lignes de face à la rue Levée, sur une profondeur, sur la ligne vers le lot A, de quatre-vingts (80) pieds, 6 x (10) pouces et cinq (5) lignes, courant deux (2) pieds et deux (2) lignes vers la rue Toledano, en arrière du lot A, et courant parallèlement, avec la première ligne, cinquante-neuf (59) pieds, onze (11) pouces et six (6) lignes dans le fond, et une profondeur de cent vingt-huit (128) pieds, six (6) pouces et six (6) lignes vers l'avenue Louisiana, et trente six (36) pieds sur la ligne du fond.

Acquis de J. F. Leibi, d'après un acte parde vant P. E. Davis, N. P., le 16 avril 1866.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans.

Jackson—10 17 24—mai 1 8 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de trois lots de terre de valeur, coin des rues Carondelet et St-Charles, avec bâtisses, etc., connu par le No 475 rue Carondelet.

Alfred Grima versus H. W. Fairchild et les héritiers et le légataire de Richard Sinnott.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 26,504.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 mai 1889, à midi, de la propriété suivante, savoir:

Trois lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connus par le numéro municipal 475 rue Carondelet et les dépendances qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans et formant l'encoignure des rues Carondelet et St-André dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Baronne, Félicité et St-André, et désignés comme lots 12, 13 et 14 sur un plan de Lucien Barthe, ex notaire, en date du 5 mai 1871, de la succession de Patrick H. Cummings à Andrew J. Fitzpatrick; lequel terrain mesure, d'après le dit plan, trente deux pieds six pouces de face rue Quatrième, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt-sept pieds deux pouces et quatre lignes; le tout en mesure américaine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.

1ermai—1, 8, 15, 22 29—1 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lang, Bernheimer & Cie., vs Sylvian Ducos.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,799.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, Livaudais et Levée; les dits lots sont désignés sur un plan de Forshey, ingénieur, par les numéros 19 à 22 inclusivement, et mesurant comme suit: le lot No 19 quatre-vingt-deux pieds quatre pouces de face à la rue Levée, cent vingt-cinq pieds quatre pouces sur la ligne du fond des lots Nos 14 à 17 et une parte du lot No 13, et quatre-vingt-deux pieds sur la ligne de la rue Lower Line; le lot No 20 a trente pieds quatre pouces de face à la rue Lower Line, et cent quinze pieds sur la ligne du lot No 21, et quatre-vingt-deux pieds sur la ligne du lot No 19; et quarante-neuf pieds cinq pouces dans le fond; le lot No 21 a trente pieds quatre pouces de face à la rue Lower Line, cent quinze pieds sur la ligne du lot No 20, cent quarante-cinq pieds de profondeur sur la ligne du lot No 22, et quarante-neuf pieds cinq pouces dans le fond; le lot No 22 a trente pieds quatre pouces de face à la rue Lower Line, cent quarante cinq pieds de profondeur sur la ligne du lot No 21 et cent soixante-huit pieds huit lignes de profondeur sur la ligne du lot No 23, et quarante-neuf pieds cinq pouces de largeur dans le fond.

2° Trois certains lots de terre situés dans la ville de Carrollton, anciennement paroisse Jefferson, maintenant le septième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 1-9, lequel est borné par les rues Levée, Général Scott, Olivier et Millaudon; les dits lots sont désignés sur le dit plan de Forshey par les Nos 8, 6 et 7.

3° Cinq certains lots de terre, situés dans la ville de Carrollton, anciennement paroisse Jefferson, maintenant le septième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 1-3, lequel est borné par les rues Levée, Wall, Millaudon et Clinton; les dits lots sont désignés par les Nos 1, 2, 3, 5 et 13 sur la dit plan de Forshey.

Toutes les dites propriétés furent acquises par Mme Bertus Norbert Fortier de Edmond Burthe, par acte passé pardevant E Commagère, notaire, le 2 juillet 1870; le dit acte est enregistré dans le registre de Carrollton, livre 5, folio 255, le 26,765.—Division "E"—Ordre Cour—Que la cession des propriétés du pétitionnaire Charles K. Burdean, soit et est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant Michel Déjan, Esq., notaire, en cette ville, le LUNDI, 6me jour de mai 1889, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit débiteur, d'élire un syndic, et dans le but de considérer toutes autres matières qui pourraient leur être présentées; et que dans l'intervalle toutes procédures intentées contre la personne et les propriétés du pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 22 avril 1889.

ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme:

JAS D. RANKIN, Député-Greffier.

23avril—3f en 10j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Geo H. Bailey vs. ses créanciers.—No 26,560—Ordre de Cour—La pétition suivante étant considérée il est ordonné qu'une réunion des créanciers du dit insolvable G. H. Bailey soit tenue pardevant Mr. Tries, greffier de cette ville, le 1er jour de mai 1889, à une heure a. m., pour prendre en considération et décider pourquoi le compromis demandé dans la dite pétition ne pourra être accepté et la syndic de cette succession autorisé à exécuter tous documents et mandats nécessaires et pour considérer toute autre affaire qui pourrait être soumise à la dite réunion.

Il est ordonné qu'un avis conformément à la loi sera donné de la dite réunion.

Nouvelle Orléans, 28 mars 1889.

FRED D. KING, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député greffier

30 mars—5f au 1er mai

M. E. Shropshire et Co. vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,150—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par R. E. Shropshire, Jr., syndic provisoire et syndic des créanciers, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 4 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, a été approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé au coin des rues Chemin du Bayou et St-Claude, dans l'ilet borné par ces deux rues et les rues Rampart et Quarante-cinq, dans le premier district de cette ville; ledit lot ayant environ trente pieds de face à la dite rue Chemin du Bayou sur environ cent sept pieds de profondeur et face à la rue St-Claude.

Acquise par le défendeur par acte passé devant Baptiste Guigon d'après un acte pardevant G. Duplantier, ex notaire, le 3 mars 1887.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sheriff civil de la paroisse d'Orléans.

8 avril—3 10 17 24—1 4 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jacob Hoeffner, Anthony Bachr "transferee" vs Edward Benn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 22,661—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous, le VENDREDI, 3 mai 1889, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre et améliorations situé dans la Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 17, borné par les rues Levée, Chippewa, Tolédano et l'avenue Louisiana, désigné par la lettre B, sur une esquisse faite par Wm Thiel, voyer et annexée à un acte de vente passé pardevant P. E. Davis, ex notaire dans cette paroisse, daté le 16 avril 1866; le dit lot mesure trente-cinq (35) pieds, un (1) pouce et deux (2) lignes de face à la rue Levée, sur une profondeur, sur la ligne vers le lot A, de quatre-vingts (80) pieds, 6 x (10) pouces et cinq (5) lignes, courant deux (2) pieds et deux (2) lignes vers la rue Toledano, en arrière du lot A, et courant parallèlement, avec la première ligne, cinquante-neuf (59) pieds, onze (11) pouces et six (6) lignes dans le fond, et une profondeur de cent vingt-huit (128) pieds, six (6) pouces et six (6) lignes vers l'avenue Louisiana, et trente six (36) pieds sur la ligne du fond.

Acquis de J. F. Leibi, d'après un acte parde vant P. E. Davis, N. P., le 16 avril 1866.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans.

Jackson—10 17 24—mai 1 8 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété formant l'encoignure des rues Chemin du Bayou et St-Claude.

James Scullon vs Joseph Guigon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 25,525—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé au coin des rues Chemin du Bayou et St-Claude, dans l'ilet borné par ces deux rues et les rues Rampart et Quarante-cinq, dans le premier district de cette ville; ledit lot ayant environ trente pieds de face à la dite rue Chemin du Bayou sur environ cent sept pieds de profondeur et face à la rue St-Claude.

Acquise par le défendeur par acte passé devant Baptiste Guigon d'après un acte pardevant G. Duplantier, ex notaire, le 3 mars 1887.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sheriff civil de la paroisse d'Orléans.

8 avril—3 10 17 24—1 4 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Elizabeth Rowland.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26,544—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Jean Baptiste Rowland, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

30 avril—30—mai 4, 9

Succession de Kimbalin Rowland.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26,774—Division D—Attendu que Joseph Espalla, Jr., a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Kimbalin Rowland, que Charles W. Lovell, shérif civil et syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

E. A. LUMINAIS, Greffier.

30 avril—30—mai 4 9 mai

Succession de John Jackson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,806—Division C—Attendu que Mme Maria Bougère, veuve de Aristide Bougère, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Jackson, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

27 avril—27 av—1, 5 mai.

Succession de Wm. Peter Burger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,570—Division D—Attendu que William F. Weick, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Peter Burger; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

24 avril—24 28—3 mai

Succession de Aristide Bougère.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,789—Division A—Attendu que Mme Maria Bougère, veuve de Aristide Bougère, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Aristide Bougère, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

24 avril—24, 28—3 mai.

Succession de Adam Graner et de Catherine Graner, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 24,844—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William Graner, exécuteur testamentaire datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

24 avril—24 28—3 mai

Succession de Wm. Peter Burger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,570—Division D—Attendu que William F. Weick, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Peter Burger; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

24 avril—24 28—3 mai

Succession de William E. Hunter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,773—Division A—Attendu que Alice Cooper, veuve de William E. Hunter, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William E. Hunter, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de